

À la Une

Mise en place du contrôle d'accès en déchetterie

Le SYTEVOM gère 32 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire de compétence ; en 2013 plus de **750 000 usagers** (particuliers et professionnels) les ont fréquentées, pour un tonnage global de 61 000 tonnes de déchets divers. Ainsi, chaque habitant du territoire a apporté plus de 243 kg de déchets en déchetterie sur une année !

L'augmentation des apports amène le SYTEVOM à **moderniser la gestion de ses équipements** : fluidité de circulation en haut de quai, identification et traçabilité des apports (particuliers et professionnels), simplification administrative de la facturation (professionnels).

Un nouveau dispositif de contrôle d'accès informatisé se met ainsi progressivement en place sur les déchetteries.

Calendrier

Comité syndical :
20 novembre à 18h30
17 décembre à 18h

**ADEME Réunion d'information
des nouveaux élus :**
18 novembre à 18 h
à Besançon

**Semaine Européenne de
Réduction des Déchets** du
22 au 30 novembre

Salon Pollutec : du 2 au 5
décembre à Lyon



Pour les professionnels, collectivités et associations :

Depuis le 15 septembre 2014, **les professionnels, les associations et les collectivités doivent présenter leur carte PASS aux gardiens avant de déposer leurs déchets.**

Une demande de badge est possible via notre site internet www.sytevom.org, le 1^{er} est gratuit, chaque badge supplémentaire sera facturé au prix de 5 € TTC.

Pour les professionnels et assimilés, la facturation est appliquée selon la nature et la quantité des déchets déposés. Elle permet de couvrir les coûts de traitement de ces tonnages et évite de faire porter cette charge aux contribuables.

Nos tarifs sont en ligne sur notre site internet.

QUESTIONS/REPONSES

Q : Je n'ai pas reçu de badge, que faire ?

R : Demander un formulaire papier au gardien de déchetterie ou faire votre demande en ligne sur le site du SYTEVOM.

Q : Comment obtenir un badge supplémentaire ?

R : Faire une demande écrite au SYTEVOM accompagnée obligatoirement d'un chèque de 5€ TTC à l'ordre du Trésor Public.

Q : La présentation du badge est-elle obligatoire ?

R : Oui, chaque passage sera contrôlé par le gardien à l'aide du badge. L'accès vous sera refusé si vous ne le présentez pas (même pour des apports gratuits).

Contact : Philippe CLERC, chargé de mission contrôle d'accès.

Tel : 03 84 76 98 08

@ : pclerc@sytevom.org



Pour les particuliers :

15 déchetteries bénéficieront d'une borne d'entrée et de barrières. Ces déchetteries ont été choisies pour leur positionnement limitrophe à des départements voisins et/ou pour leur importance en termes de tonnages collectés et de fréquentation.

Les déchetteries concernées sont :

Arc les Gray, Baume les Dames, Boulot, Fougerolles, Gy, Jussey, Lure, Marnay, Port Sur Saône, Pusey, Quincey, Rioz, Saint-Loup sur Semouse, Saint-Sauveur et Esprels (déjà en fonctionnement).

Chaque foyer recevra par courrier une carte **PASS** au fur et à mesure de la mise en place du dispositif. Les secteurs de **RIOZ, BOULOT et MARNAY l'ont reçu courant octobre.**

Calendrier prévisionnel de déploiement suivant les déchetteries

RIOZ, BOULOT et MARNAY	Octobre 2014
BAUME LES DAMES	Novembre – décembre 2014
ARC LES GRAY – GY	Décembre 2014
SAINT SAUVEUR	Janvier 2015
SAINT LOUP – FOUGEROLLES – JUSSEY – PORT SUR SAONE	1 ^{er} trimestre 2015
LURE	1 ^{er} trimestre 2015
PUSEY - QUINCEY	2 ^{ème} trimestre 2015

Pour les autres déchetteries sans barrières, il n'y a pas de changement pour les particuliers.

**Le service reste gratuit.
L'accès est libre sur toutes les
déchetteries du SYTEVOM**



QUESTIONS/REPONSES

Q : Suis-je limité à accéder à une seule déchetterie ?

R : Non, avec votre badge vous avez accès à toutes les déchetteries du SYTEVOM.

Q : Le service va-t-il devenir payant pour les particuliers ?

R : Non, le service est et restera gratuit.

Q : Ma déchetterie est équipée de barrières et je n'ai pas reçu de badge. Est-ce normal ?

R : Non, vous devez en faire la demande soit en déchetterie (formulaire à remplir) soit par téléphone au SYTEVOM.

Q : Ma déchetterie n'a pas de barrières mais j'ai reçu un badge. Est-ce normal ?

R : Oui, cela vous permet d'accéder aux déchetteries équipées de barrières à proximité.

Q : Je déménage, que faire de mon badge ?

R : Si vous changez de département merci de le renvoyer au SYTEVOM ou de le déposer en déchetterie. Si vous restez sur le département signalez simplement votre changement d'adresse au SYTEVOM.

Q : J'ai perdu mon badge que dois-je faire ?

R : Vous pouvez faire la demande d'un nouveau badge au SYTEVOM, il vous sera facturé au prix de 5 €.





Comité Syndical du 17 juin 2014

66 délégués au SYTEVOM (33 titulaires, 33 suppléants)

Renouvellement des membres du comité syndical

Président : Franck TISSERAND (SICTOM Val de Saône)

1^{ère} Vice Présidente : Véronique DEGALLAIX (CAV)

En charge des finances, du budget, des marchés publics et des déchets des professionnels.

2^{ème} Vice Président : Jacques COUTURIER (SICTOM de Gray)

En charge des déchets verts, agricoles et inertes ; de la mise en œuvre de la politique de prévention et de la supervision des déchetteries et quai de transfert de la zone ouest et sud.

3^{ème} Vice Président : Joël BRICE (CC des 1000 étangs) en charge du développement des nouvelles filières et de la modernisation des déchetteries, de l'animation de la politique liées à l'économie social et solidaire et suivi de la Régie.

4^{ème} Vice Président : Jacques KELLER (CC4R)

En charge du suivi centre de tri, des relations avec les éco-organismes et de la filière verre

5^{ème} Vice Président : Jean VALLEY (CCPH)

En charge de la construction de la déchetterie à Héricourt ; des relations avec l'aire urbaine (PMA, Sertrid, CAB) et de la supervision des déchetteries et quais de transfert de la zone est et nord.

Conseiller délégué : Jean-Pierre Bey (CCP de Luxeuil) en charge de la communication, de la valorisation de l'image du SYTEVOM, de la promotion des actions conduites et du développement des outils de communication.

Les commissions créées :

1^{ère} commission : Finances, budget et communication

2^{ème} commission : Déchetterie, quai de transfert et travaux

3^{ème} commission : Politique de prévention, nouvelles filières et économie sociale et solidaire

4^{ème} commission : Grands projets (énergétique, centre de tri)